



## Problème familial

-----  
Par nwl

Bonjour,

Actuellement âgée de 19 ans, je suis étudiante en première année d'études supérieures.

Cependant, ma mère chez laquelle je vit souhaite me mettre à la porte en m'empêchant de rentrer dès lors que je quitte le domicile quelques minutes ou quelques heures.

Étant étudiante, et n'étant pas indépendante financièrement ( je ne perçois aucun salaire ni aucune aide), j'aurais aimé savoir si elle en avait le droit?

Cordialement.

-----  
Par ESP

Bonjour

L'article 371-2 du code civil prévoit que «?Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants... Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur?».

Donc, selon la loi, les parents n'ont pas le droit de jeter leurs enfants dehors. Où alors, ils doivent offrir un toit et subvenir à tout les besoin de leur enfant, du moment qu'il étudie ou ne puisses subvenir à ses besoins.

Si cela devait aller plus loin, vous auriez la possibilité de saisir le J.A.F pour que vos parents soient contraint de vous verser une pension alimentaire afin de subvenir à vos besoins en attendant de trouver un emploi.

-----  
Par TUT03

Bonjour

en revanche les parents n'ont pas l'obligation de vous accueillir sous LEUR toit

et votre père ? ne peut il vous accueillir ?

Savez vous quelle est la raison qui pousse votre mère à prendre une décision aussi radicale que de vous demander de quitter sur le champs leur domicile ? quelles explications vous donne t elle ?